

## Communauté de communes Sud Retz Atlantique

### 9. Annexes

---

### Zone d'Aménagement Concerté

### La Boucardière





Direction générale territoires

Délégation pays de Retz

Service aménagement

Référence : S2015-11-16190

Affaire suivie par :  
Herve CONAN

Tél. 02 40 78 59 31

Nantes, le

18 JAN. 2016

Monsieur Jean-Bernard FERRER  
Président de la Communauté de communes de la  
région de Machecoul  
ZIA de la Seiglerie 3  
2 rue Galilée  
BP 13  
44270 MACHECOUL

**Objet : Communauté de communes de la région de Machecoul - Projet de parc commercial "La Boucardière"**

Monsieur le Président,

Lors de nos précédents échanges, le Département a accepté le principe de créer sur la route départementale 13 à Machecoul, un carrefour giratoire spécifique pour desservir la nouvelle zone commerciale "la Boucardière" sous réserve que les conditions de circulation ne soient pas dégradées.

Pour vérifier la faisabilité de cette solution, vous avez missionné la société ADEMA qui a analysé l'impact de la création de deux carrefours giratoires de 15 ou 20 m de rayon entre les ronds points existants "des Carrières" et de "la route de la Forêt".

Après analyse de ces éléments, il ressort que l'écoulement du trafic n'est pas perturbé sur la route départementale, malgré un temps de parcours rallongé à cause des nouveaux aménagements. Je suis donc favorable à la création d'un carrefour supplémentaire sur cette section de route pour desservir la zone commerciale "la Boucardière".

Cependant, il sera nécessaire que l'aménageur de la zone commerciale veille à ce que la longueur de la voie de raccordement au parking dispose d'une longueur minimale de stockage de 30m pour ne pas perturber la circulation sur la route principale.

Les caractéristiques géométriques du giratoire seront validées en phase avant projet par le service aménagement de la délégation pays de Retz afin de permettre le dépôt de la demande de permission de voirie trois mois avant le début des travaux. De ce fait, pour gérer la construction du carrefour avec une circulation estimée à près de 13 000 véhicules par jour, une réunion de concertation commune (Département, communauté de communes de la Région de Machecoul et commune de Machecoul-Saint-Même) sera organisée préalablement pour identifier les mesures de circulation à adopter sur la RD 13 afin de préparer le dossier d'exploitation sous chantier.

Par ailleurs, les aménagements liés au déplacement de la zone commerciale devraient réduire significativement la vitesse sur la RD 13 ainsi que les mouvements de tourne à gauche sur le boulevard des Prises vers le centre-ville.

Par conséquent, la construction d'un second carrefour giratoire sur cette intersection pourra dans un premier temps être différée. L'analyse des trafics réels induits permettra ainsi de valider les caractéristiques techniques définitives de celui-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du conseil départemental  
Le Vice-président mobilités



Jean CHARRIER